

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le CPAS de Wavre, représenté par Madame LAFFINEUR Bernadette, dont les bureaux se trouvent Avenue Henri Lepage 7 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles, 64 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°149S.

Le projet consiste en la mise en place d'habitats modulaires légers pour personnes en grande difficulté de logement, et présente les caractéristiques suivantes :

Deux habitats modulaires similaires composés comme suit :

- Deux gabarits R0 d'une hauteur de 3m68 par rapport au niveau 0m60 définis sur les plans (niveau de la terrasse intérieure entre les deux logements) ;
- Les deux volumes sont à toiture plate, d'une dimension de 4m38 sur 9m65 ; ils seront fondés sur des pieux ;
- Les deux bâtiments sont similaires en termes de matériaux : un parement en bardage bois sur les façades de teinte brun naturel ; des châssis en bois de teinte naturelle ; Des tuyaux de descente d'eau en zinc ; des seuils et des appuis en aluminium de teinte gris ;
- La démolition du cabanon de rangement existant ; un escalier d'accès en bois de teinte naturelle ;
- Une emprise au sol d'environ 84,5 m² (42m² par logement).

Pour les abords :

- Des modifications du relief du sol ;
- L'aménagement d'une terrasse et d'un chemin d'accès aux logements en pavés drainants ;
- Des abattages d'arbres et arbustes ;
- Une nouvelle haie en mitoyenneté composée d'essence indigène ;
- Un muret de soutènement des terres en béton ;
- Sans emplacement de parking.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 janvier 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 7 janvier 2025